



07.09.2009 – 10:00 Uhr

WWF et Pro Natura: l'abattage des loups est illégal

Zurich (ots) -

Un loup a déjà été abattu, et deux autres sont visés. Mais les décisions de tir pour les trois loups des cantons du Valais et de Lucerne ont des conséquences sur le plan juridique: le WWF et Pro Natura ont déposé aujourd'hui des recours communs contre ces condamnations à mort.

«Les trois autorisations de tir à l'encontre des loups portent atteinte aux droits national et international», affirme Kurt Eichenberger, spécialiste des grands prédateurs au WWF Suisse. C'est pourquoi les deux organisations de protection de l'environnement ont déposé des recours communs contre ces décisions. Malheureusement, ce type de recours n'ayant pas d'effet suspensif, les loups sont aujourd'hui abattus sans autre forme de procès. «Des faits sont avancés sans qu'aucune vérification légale puisse avoir lieu», déplore Mirjam Ballmer, responsable de la politique de protection de la nature à Pro Natura. Les deux organisations exigent maintenant que les recours soient assortis à l'avenir d'un effet suspensif.

Le WWF et Pro Natura estiment que la procédure actuelle n'est pas satisfaisante, compte tenu notamment de l'absence totale de transparence entourant l'autorisation de tir. La situation doit impérativement changer. «Les trois cas rencontrés dans les cantons du Valais et de Lucerne montrent que le concept «Loup» n'est pas équilibré», explique Mirjam Ballmer. «Ce concept protège en premier lieu les moutons, alors que le loup est une espèce strictement protégée», ajoute Kurt Eichenberger.

Les circonstances des attaques de loups prouvent que les mesures existantes en matière de protection des troupeaux ne sont pas systématiquement appliquées. Dans le canton de Lucerne, les moutons paissaient dans les alpages sans aucune protection. Et tous les moutons attaqués n'ont pas été examinés par des représentants des autorités comme le prescrit la loi. Le WWF et Pro Natura sont convaincus que le jugement va mettre en évidence des lacunes dans le concept «Loup» et dans sa mise en oeuvre. Les autorisations de tirs représentant des infractions aux lois en vigueur, les organisations de protection de l'environnement espèrent une révision du concept «Loup» à l'issue des procédures de recours.

Contact:

Pierrette Rey, responsable communication pour la Suisse romande, WWF Suisse, tél. portable: 079 662 47 45 ; pierrette.rey@wwf.ch
Nicolas Wüthrich, responsable de l'information, Pro Natura, tél. portable: 079 212 52 54; nicolas.wuthrich@pronatura.ch